

A.CO.R.E

RAPPORT D'ACTIVITE
EXERCICE 2023

SOMMAIRE

	PAGES
1. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION	3
1.1. Nouveaux contrats	3
1.2. Modifications des contrats	3
1.3. Production de l'année	3
1.4. Nombre d'adhérents	3
1.5. Nombre de contrats en stock	4
1.6. Encours	4
1.7. Performances des supports en Unités de compte	5
1.8. Taux de PAB	6
2. COMPTES DE L'ASSOCIATION	7
2.1. Produits	7
2.2. Charges	7
2.3. Placements et disponibilités	7
2.4. Affectation du résultat	7
3. COTISATIONS	7
4. ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
4.1. Gouvernance	8
4.2. Réunions du Conseil d'administration	8
4.3. Rémunération du Conseil d'administration	8
4.4. Faits marquants de l'exercice 2023	9

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale le jeudi 20 juin 2024 afin de vous rendre compte de l'activité de l'Association au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice 2023 ainsi que diverses décisions concernant la gestion de l'Association.

1. Activité de l'Association

1.1. Nouveaux contrats

Aucun nouveau contrat groupe n'a été souscrit par l'association.

1.2. Modifications des contrats

Aucune modification n'a été apportée aux contrats souscrits par l'association.

1.3. Production de l'année

En 2023, ont été souscrits :

- 20 contrats Protection Revenus (Madelin et non Madelin) assurés par PREDICA;
- 94 contrats Protection Revenus Modulable (Madelin et non Madelin) assurés par PREDICA;
- 18 adhésions pour au contrat Multi Prévoyance Pro – Accident Maladie (Madelin) assurés par PREDICA;
- 785 adhésions pour le contrat de frais de Santé Individuelle Pro assurés par PACIFICA.

Il convient de préciser que les contrats d'assurance de type assurance épargne, dont l'assureur est PREDICA, et les contrats d'assurance de retraite à adhésion individuelle (MADELIN), dont l'assureur est désormais Crédit Agricole Assurances Retraite, sont des contrats qui ne sont plus commercialisés. Il n'y a donc pas de nouvelles adhésions et ce portefeuille est en run-off mais les adhérents peuvent continuer à verser des primes sur leurs adhésions.

1.4. Nombre d'adhérents

Au 31 décembre 2023, le nombre d'adhérents s'établit à 31 723 (dont 25 738 adhérents au titre de l'association A.CO.R.E. et 5 985 adhérents au titre de l'association fusionnée G.A.P.E.) contre 33 372 au 31 décembre 2022 (dont 27 338 adhérents au titre de l'association A.CO.R.E. et 6 034 adhérents au titre de l'association fusionnée G.A.P.E.), ce qui représente une baisse globale d'environ 4,94 % du nombre d'adhérents matérialisée principalement par les sorties liées aux décès et aux rachats partiels ou totaux des contrats de type épargne et retraite.

1.5. Répartition du nombre d'adhésions par type de contrat :

	Réseaux / Contrats	N° contrat	STOCK 2022	STOCK 2023
LCL	Lion Retraite et Lionvie Retraite	189	20 640	19 469
	Lion Retraite Immobilier	211	65	61
	Lion Retraite Pro 1 et 2 *	426	3 055	2 756
	Lignes de Vie	610	1 084	982
	Lignes de Vie 1 et 2*	612	261	231
	Pro Lignes de Vie 1 et 2 s2 *	655	1 406	1 294
	Protection Revenus (Madelin et non Madelin)	TE6971	174	194
	Protection Revenus Modulable (Madelin et non Madelin)	TE6981	697	791
	Assurances Garanties de Revenus	TEMAT5	2	2
	Total LCL			27 384
BANQUES CHALUS & LAYDERNIER	Lion Retraite	189	19	18
	Lion Retraite Pro 1 et 2 *	426	1	1
	Total CHALUS & LAYDERNIER		20	19
DOM-TOM	BDAF Vie Retraite, Lion Retraite et Lionvie Retraite	189	159	153
	BR Vert Fanjan Pro *	624	1	1
	BDAF Lagon Pro *	637	2	2
	Total DOM-TOM		162	156
INTER FIMO	Lignes de Vie	610	104	99
	Pro Lib Lignes de Vie 1 et 2*	612	39	34
	Lignes de Vie A et B Série 2 *	656	1	1
	Lignes de Vie Série 2	661	11	11
	Total INTER FIMO		155	145
TOTAL			27 721	26 100

* Contrats éligibles Loi Madelin désormais assurés par
Crédit Agricole Assurances Retraite

Contrats association ex-G.A.P.E.

Multi Prévoyance Pro – Accident Maladie (assurés par PREDICA)

Exercices	Production	Portefeuille
2022	14	731
2023	18	639

Santé Individuelle. Pro (assuré par PACIFICA)

Exercices	Production	Portefeuille
2022	747	5 303
2023	785	5 346

1.6. Encours des contrats d'épargne et de retraite

Au 31 décembre 2023 l'encours s'établissait à 900 444 679 € contre 915 491 822 € au 31 décembre 2022, dont la décomposition par contrat est la suivante :

	Réseaux / Contrats	N° contrat	MONTANT FIN 2022	MONTANT FIN 2023
LCL	Lion Retraite et Lionvie Retraite	189	764 573 997 €	759 999 900 €
	Lion Retraite Immobilier	211	7 382 332 €	7 131 022 €
	Lion Retraite Pro 1 et 2 *	426	69 986 438 €	62 290 424 €
	Lignes de Vie	610	24 971 969 €	23 621 033 €
	Lignes de Vie 1 et 2*	612	9 961 347 €	9 289 382 €
	Pro Lignes de Vie 1 et 2 s2 *	655	32 827 509 €	32 308 843 €
	Total LCL			909 703 592 €
BANQUES CHALUS & LAYDERNIER	Lion Retraite	189	652 985 €	686 133 €
	Lion Retraite Pro 1 et 2 *	426	22 335 €	23 117 €
	Total CHALUS & LAYDERNIER		675 320 €	709 250 €
DOM-TOM	BDAF Vie Retraite, Lion Retraite et Lionvie Retraite	189	2 020 692 €	2 038 927 €
	BDAF Lagon Pro *	637	37 750 €	40 908 €
	BR Vert Fanjan Pro *	624	64 191 €	69 318 €
	Total DOM-TOM		2 122 634 €	2 149 153 €
INTER FIMO	Lignes de Vie	610	1 216 781 €	1 239 659 €
	Pro Lib Lignes de Vie 1 et 2*	612	1 646 385 €	1 569 535 €
	Lignes de Vie A et B Série 2 *	656	40 621 €	46 104 €
	Lignes de Vie Série 2	661	86 490 €	90 375 €
	Total INTER FIMO		2 990 276 €	2 945 673 €
TOTAL			915 491 822 €	900 444 679 €

*Contrats éligibles Loi Madelin assurés par
Crédit Agricole Assurances Retraite

1.7. Performances des supports en unités de compte

Les rendements des supports en Unités de compte des contrats Ligne de vie, bruts de frais de gestion UC et de la garantie complémentaire en cas de décès, sont communiqués ci-dessous :

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
AMUNDI CASH INSTITUTIONS SRI LCL PE *	-0,48%	-0,54%	-0,80%	-0,25%	3,07%
AMUNDI CASH INSTITUTION SRI LCL - P**	-0,53%	-0,58%	-0,85%	-0,30%	2,97%
LCL Investissement Dynamique C/D (1)	19,48%	7,27%	15,29%	-15,44%	10,12%
LCL Investissement Equilibre (2)	12,13%	6,23%	6,45%	-14,73%	6,57%
LCL Investissement - Prudent P C/D Eur Mix (3)	8,32%	2,49%	2,39%	-10,36%	4,30%

(1) A absorbé le fonds LCL Orientation Dynamique le 26/01/2016

(2) A absorbé le fonds LCL Orientation Equilibre le 26/01/2016

(3) A absorbé le fonds LCL Orientation Prudent le 25/01/2016

1.8. Taux de PAB

Les taux de rémunération des contrats ont été nettement supérieurs à ceux de l'exercice précédent, ce dont l'ACORE se félicite.

PRODUITS	31/12/	31/12/	31/12/	31/12/	31/12/	31/12/	31/12/
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
LION RETRAITE							
Contrats en prorogation	0,75%	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%
Contrats prorogés et souscrits avant le 15/07/1997 et pour les versements programmés et versements complémentaires jusqu'au 31/12/1997	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Versements complémentaires depuis le 01/01/1998	0,75%	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%
LIONVIE RETRAITE							
Contrats en prorogation	0,75%	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%
Contrats prorogés et souscrits avant le 15/07/1997 et pour les versements programmés et versements complémentaires jusqu'au 31/12/1997	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%
Versements complémentaires depuis le 01/01/1998	0,75%	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%
LION RETRAITE PROFESSIONNELS	1,05%	1,25%	0,85%	0,95%	0,95%	2,14%	2,52%
LIGNES DE VIE	0,75%	0,85%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%
LIGNES DE VIE - SERIE 2	0,75%	0,85%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%
PRO LIB LIGNES DE VIE MADELIN 1 et 2	1,35%	1,55%	1,15%	1,25%	1,25%	2,44%	2,82%
LIGNES DE VIE 1 et 2	1,25%	1,45%	1,05%	1,15%	1,15%	2,34%	2,72%
LIGNES DE VIE 1 et 2 - SERIE 2	1,55%	1,75%	1,35%	1,45%	1,45%	2,64%	3,02%
LIGNES DE VIE A et B - SERIE 2	1,25%	1,45%	1,05%	1,15%	1,15%	2,34%	2,72%
BDAF VIE RETRAITE	0,75%	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%
BDAF LAGON PROFESSIONNELS 1	1,20%	1,40%	0,90%	1,00%	1,00%	2,19%	2,57%
BDAF LAGON PROFESSIONNELS 2	1,20%	1,30%	0,90%	1,00%	1,00%	2,19%	2,57%
BR VERT FANJAN PRO 1	1,20%	1,40%	0,90%	1,00%	0,90%	2,09%	2,47%
BR VERT FANJAN PRO 2	1,20%	1,30%	0,90%	1,00%	0,90%	2,09%	2,47%

2. Etats Financiers

Les comptes de l'exercice 2023 font apparaître une perte de 15 672,66 € dont les principales composantes en euros sont les suivantes :

2.1. Produits

Les recettes s'élèvent à 3 825,30 € et sont constituées :

Revenus compte à terme	1 864,26 €
Intérêts compte sur livret A	1 961,04 €

2.2. Charges

Les charges s'élèvent à 19 497,96 € et sont constituées :

Frais de maintenance (Abonnement LCL Access)	57,30 €
Frais de maintenance du site Internet	2 280,00 €
Frais d'assurance (RCMS)	0,00 €
Frais de représentation	110,49 €
Frais d'honoraires	6 765,60 €
Frais d'actes	1 401,77 €
Frais de publicité	1 767,63 €
Frais de cadeaux à la clientèle	199,50 €
Frais de déplacements	157,95 €
Frais de réceptions	604,00 €
Prestations de services bancaires	7,00 €
Frais de gestion comptable (CASGS)	1 546,72 €
Jetons de présence	4 600,00 €

2.3. Placements et disponibilités

Le montant du Livret A au 31 décembre 2023 s'élève à 68 604,85 €

Le montant du compte à terme au 31 décembre 2023 s'élève à 158 199,61 €

La trésorerie disponible au 31 décembre 2023 s'élève à 224 205,62 €.

2.4. Affectation du résultat

La perte de l'exercice 2023 d'un montant de 15 672,66 € sera affectée au report à nouveau qui sera ainsi porté à 448 106,77 €.

3. Cotisations

Eu égard aux ressources en réserve, le Conseil d'administration propose de ne pas prélever de droit d'entrée pour 2025.

Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale conformément à l'article 7 des statuts.

4. Activité du Conseil d'administration

4.1. Gouvernance

Au cours de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale du 22 juin 2023 a nommé Mme Virginie DURET en qualité d'Administratrice de l'Association

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration est composé de 6 membres :

Nom	Fonction
M. DELATTRE Laurent	Président
Mme COHEN Liliane	Administratrice
M. DE MASCAREL Cédric	Administrateur
Mme Virginie DURET	Administratrice
M. HOUEVILLE Philippe	Administrateur
M. LEIBUNDGUT Brice	Administrateur

Nous vous informons qu'au titre de l'Assemblée Générale annuelle de 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les mandats de M. Laurent DELATTRE et M. Brice LEIBUNDGUT, Administrateurs arrivent à échéance.

En conséquence, conformément à l'article 9 des statuts, il vous est proposé de renouveler les mandats de M. Laurent DELATTRE et M. Brice LEIBUNDGUT en qualité d'Administrateurs pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

4.2. Réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois : le 29 mars 2023, le 11 mai 2023, le 22 juin 2023 et le 11 octobre 2023.

Les principaux points abordés portaient sur :

- l'activité de l'association
- l'évolution des contrats
- l'arrêté des comptes de l'exercice 2022
- les taux PAB 2022
- la proposition de nomination d'un commissaire aux comptes / présentation du commissaire aux comptes pressenti
- un point relatif à la gouvernance de l'Association
- l'approbation du projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale annuelle
- l'approbation du rapport d'activité
- l'organisation de l'Assemblée Générale annuelle
- une intervention de la Direction des Investissements
- un examen des UC référencées dans les contrats
- le calendrier 2024.

4.3. Rémunération du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2023, le montant global des indemnités allouées aux administrateurs au titre de leur temps de présence aux réunions du Conseil d'administration s'élève à : **4 600 euros**.

4.4. Faits marquants de l'exercice 2023

Outre les points récurrents listés ci-dessus, le Conseil d'administration a, au cours de l'exercice 2023, été amené à se prononcer et/ou s'est vu présenter les projets et points suivants :

↳ Présentation des contrats souscrits par l'Association

Lors de la séance du Conseil d'administration du 29 mars 2023, à la suite de la fusion intervenue le 06 décembre 2022 entre les associations A.CO.R.E. et G.A.P.E., le Conseil d'administration s'est vu présenter les contrats souscrits par l'Association (Complémentaire Santé des Professionnels). La présentation a été réalisée en deux parties avec d'une part, une première partie rappelant la structuration de l'offre actuelle et d'autre part, une seconde partie relative aux éléments chiffrés permettant de situer l'activité en la matière.

↳ Proposition de nomination d'un commissaire aux comptes / Présentation du commissaire aux comptes pressenti

Lors de la séance du Conseil d'administration du 29 mars 2023, à la suite de la séance du Conseil d'administration du 28 juin 2022 lors de laquelle il avait été exprimé le souhait de nommer un commissaire aux comptes au sein de l'Association et ce notamment post-fusion entre les associations A.CO.R.E. et G.A.P.E., une présentation du commissaire aux comptes pressenti a été réalisée.

A l'issue de cette présentation, le Conseil d'administration a approuvé la proposition de soumettre la nomination du cabinet ORCOM en qualité de commissaire aux comptes de l'Association lors de l'assemblée générale du 22 juin 2023.

↳ Intervention de la Direction de Investissements

Lors de la séance du Conseil d'administration du 29 mars 2023, le Conseil d'administration s'est vu présenter par la Direction des Investissements de CREDIT AGRICOLE ASSURANCES, la gestion du fonds en euros, mettant ainsi en exergue la politique de placements et la politique financière mises en place dans le cadre de la gestion du fonds en euros.

↳ Examen des UC référencées dans les contrats

Lors de la séance du Conseil d'administration du 22 juin 2023, le Conseil d'administration s'est vu présenter le sujet de l'examen des UC référencées dans les contrats.

Il a ainsi été rappelé que depuis de nombreux mois les pouvoirs publics s'étaient saisis du sujet des frais des UC proposées dans les contrats d'assurance-vie. En effet, le Trésor Public et l'ACPR estimaient que ces frais étaient souvent peu visibles pour les assurés, élevés au regard des performances et peu challengés dans la durée par les assureurs.

De ce fait, les assureurs ont été appelés à vérifier sur toutes leurs UC les frais prélevés et à les comparer à un niveau de référence (moyenne des frais UC/SRRI). Il a été précisé au Conseil d'administration que :

- si les fonds sont en dessous de cette moyenne, le référencement peut être maintenu,
- si les fonds sont au-dessus de cette moyenne, la performance doit être vérifiée ; si celle-ci est présente, le référencement peut également être maintenu. Dans le cas où la performance ne serait pas avérée, la recommandation demande à ce que les supports soient fermés à la commercialisation.

Lors de la séance du Conseil d'administration du 11 octobre 2023, à la suite de l'étude réalisée par PREDICA sur les contrats souscrits par l'association A.CO.R.E., le Conseil d'administration a pris acte des conclusions de l'étude selon laquelle aucun support ne nécessitait d'être fermé à la commercialisation.

↳ Protection Revenus Pro et Agri : évolution des clauses d'exclusion

Lors de la séance du Conseil d'administration du 11 octobre 2023, les administrateurs se sont vus présenter un point relatif à l'évolution des clauses d'exclusion des contrats Protection Revenus et Protection Revenus Modulable.

Il a ainsi été fait part au Conseil d'administration d'une évolution de la jurisprudence en matière de clause d'exclusion. Il a ainsi été décidé d'apporter certaines précisions dans les contrats Protection Revenus et Protection Revenus Modulable dont les caractéristiques ont été présentées au Conseil d'administration.